



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2008

Affiché le 18 juin 2008

Etaient présents ou représentés :

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET, Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN, Christian ROUSSEAU (procuration), Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine CAPPANNELLI, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Frank GIBONI (procuration), Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN (procuration), Michel LANGIN, Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL (procuration).

Etaient absentes excusées : Alexandra MEYER, Raymonde DEMOLIS.

Madame Marie-Louise JACQUET a été désignée Secrétaire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 juin 2008



- ✓ **Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2008** : Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour.

✓ **Revalorisation du site des Ponts de la Caille**

Monsieur le Maire a rappelé les deux scénarii proposés par le Conseil Général pour la desserte du site et l'implantation du parking.

Il a également indiqué les possibilités de sécuriser autrement le secteur tout en conservant l'ancien Hôtel Charles Albert, en étudiant la faisabilité d'un accès par le haut et d'un giratoire au niveau du Charles Albert.

Un débat s'est instauré au cours duquel chacun a pu s'exprimer, certains considérant que l'Hôtel Charles Albert nuit à la sécurité routière du secteur et coupe la vue sur les ponts pour les usagers de la RD 1201 venant de Cruseilles, d'autres considérant que ce bâtiment participe à l'histoire du site et représente 600 m2 de plancher dont il serait dommage de se priver.

Après discussions et échanges d'avis, Monsieur le Maire a soumis au vote la démolition ou le maintien de ce bâtiment.

Votants	25
Abstentions	///
Nuls	04
Exprimés	21
Pour la démolition	12
Pour le maintien	9

✓ Comptes administratifs 2007

Les comptes présentés par Monsieur le Maire font apparaître les résultats ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	1 989 144,18	4 498 471,15	Excédent : 2 509 326,97
Section d'Investissement	1 890 034,79	1 802 072,34	Déficit : 87 962,45
Résultats cumulés	3 879 178,97	6 300 543,49	Excédent : 2 421 364,52

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	6 674,25	17 194,05	Excédent : 10 519,80
Section d'Investissement		NEANT	

Les comptes Administratifs 2007 ont été approuvés à l'unanimité.

CES DOCUMENTS SONT A LA DISPOSITION DU PUBLIC AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE.

✓ Comptes de Gestion 2007

Les comptes de gestion du Budget Principal et du SPANC, établis par Monsieur le Trésorier de la Commune, étant le reflet exact des Comptes Administratifs, ont été approuvés à l'unanimité.

✓ Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2007. Ce bilan, qui sera annexé au Compte Administratif 2007, retrace les régularisations foncières concernant l'accès au réservoir de Becon, les ventes de terrains à la SCI La Molière (activité professionnelle : traiteur et habitation) et à la CCPC pour la construction de l'Ecole Maternelle ainsi qu'une convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable.

✓ Garderie périscolaire

⇒ Création de 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet

La prochaine rentrée scolaire des enfants de maternelle se fera dans les nouveaux locaux situés aux Ebeaux.

La garderie périscolaire fonctionnera sur deux sites :

Les enfants de l'Ecole Primaire Publique seront accueillis dans les préfabriqués situés à l'arrière du Collège et les enfants de la Maternelle seront accueillis dans le CLAE, contigu à la nouvelle école maternelle.

Actuellement, ce service fonctionne avec 4 agents pour 50 enfants. Les locaux plus spacieux permettent d'augmenter les effectifs et de passer à 72 enfants répartis ainsi : 42 en primaire et 30 en maternelle.

Il est proposé de recruter 2 agents supplémentaires qui effectueront également la surveillance cantine ; chaque structure aura donc 3 agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création de 2 postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (durée hebdomadaire de 12h30 qui pourra être réajustée en fonction des nécessités)

⇒ Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2008/2009

Après présentation du bilan financier 2007 et afin d'améliorer le fonctionnement du service, il est proposé de modifier la tarification en diminuant le coût de la demi-heure : 1,40 € au lieu de 1,70 € et en augmentant la 1^{ère} tranche de $\frac{3}{4}$ d'heure du soir qui inclut le goûter : 2,80 €.

La cotisation annuelle reste à 15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle tarification.

✓ Convention avec l'OGEC pour participation financière à la surveillance cantine de l'Ecole Privée Saint Maurice

Le restaurant scolaire de l'école privée Saint Maurice accueillait depuis plusieurs années les enfants des écoles maternelles publique et privée.

Deux agents communaux à temps non complet assuraient la surveillance cantine (1 pour une durée hebdomadaire de 6h et 1 pour une durée hebdomadaire de 3h).

Compte tenu qu'à la prochaine rentrée scolaire, les maternelles de l'école publique intégreront le nouveau restaurant scolaire, il est proposé, comme cela a déjà été fait pour la garderie périscolaire de l'Ecole Privée, de ne plus fournir d'agents communaux mais de participer à hauteur du coût annualisé de ces 2 agents (estimation de 4 900 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord de principe sur cette proposition. Une convention de participation financière sera établie pour une année. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

✓ Convention avec l'Association « Les Aiglons » pour l'accueil de loisirs de cet été à la colonie des Follats

Monsieur le Maire a donné lecture de la convention de partenariat proposée par l'Association « Les Aiglons » qui définit les conditions de fonctionnement et d'occupation des locaux de la colonie.

Un budget prévisionnel a été établi et les tarifs proposés aux familles sont de 22 € la journée – 95 € la semaine.

La participation financière de la Commune pour la mise à disposition des locaux est de 600 € par semaine, soit 4800 € pour la période du 7 juillet au 29 août 2008.

D'autre part, la Commune doit s'engager à prendre en charge le déficit qui pourrait se dégager, en cas d'inscriptions insuffisantes en accueil de loisirs, calculé sur un nombre prévisionnel de 40 enfants en juillet et 30 enfants en août.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté toutes les conditions avancées par l'Association « Les Aiglons », a approuvé la convention de partenariat et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

✓ **Emplois d'été :**

A l'unanimité, ACCORD du Conseil Municipal pour recruter :

⇒ 2 Adjointes Administratifs de 2^{ème} classe afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat d'Initiative

⇒ 2 Adjointes Techniques de 2^{ème} classe qui assureront l'arrosage des fleurs et des travaux divers

✓ **Délibération instituant un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la Taxe d'Habitation en faveur des personnes handicapées**

Après avoir pris connaissance de la faible perte financière que subirait la Commune pour l'application de cette mesure (environ 570 €) le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'instituer un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées.

✓ **Vente de la parcelle communale cadastrée section C °522 située à Deyrier**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'acquisition par Monsieur DEVALLOIS, propriétaire des terrains jouxtant cette parcelle.

Le service « France Domaine » a estimé ce terrain à 1 000 €.

Considérant que cette parcelle n'a plus d'utilité pour la Commune, que l'ouvrage (réservoir d'eau) qui existait dessus a été démoli, le Conseil Municipal, **par 24 voix POUR (1 contre)**, a donné son accord pour la vente de la parcelle C n° 522 à Monsieur Daniel DEVALLOIS, au prix forfaitaire de 1 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

✓ **Institution de la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 (art.26) permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un PLU dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe a été créée pour restituer aux Communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il précise que la taxe est acquittée lors de la 1^{ère} cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession.

Il a cité les cas pour lesquels la taxe ne s'appliquera pas.

Le Conseil Municipal a décidé l'institution sur le territoire de la Commune de la Taxe Forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Cette délibération s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date du 11 juin 2008

Présents ou représentés	25
Abstentions	02
Suffrages exprimés	23
Pour	23

Délibérations non prévues à l'Ordre du Jour

✓ Travaux de rénovation de l'Eglise

⇒ Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

4 bureaux d'études ont été consultés et ont répondu.

Critères de choix : 50 % références et compétences
50 % montant des honoraires

Les compétences des 4 bureaux étant équivalentes, c'est le critère du montant des honoraires qui a permis de proposer l'Agence Alpes Contrôle pour 2 790 € HT.

⇒ Mission de contrôle technique

Les 4 mêmes bureaux d'études ont été consultés. 3 ont répondu

Critères de choix : 50 % références et compétences
50 % montant des honoraires

C'est également le critère du montant des honoraires qui a permis de retenir l'agence APAVE pour 2 390 € HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a donné son accord sur ces choix et a autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats correspondant à ces missions.

✓ Redevance d'occupation d'un terrain communal privé pour l'installation d'un « Parcours Aventure » dans la forêt des Dronières

Monsieur le Maire a rappelé l'historique de l'implantation de cette activité par la Société TACTIQ, moyennant une redevance annuelle de 763 € à compter du 1^{er} janvier 2005.

Il a ensuite donné lecture d'un courrier retraçant toute la chronologie des événements survenus dans la forêt des Dronières :

2005 : un nombre important d'épicéas supportant des agrès sont attaqués par les scolytes (Bostryche) nécessitant l'abattage des arbres.

2006 : de nouveaux dégâts dus au bostryche sur d'autres arbres.

Les coupes de bois dans la forêt consécutives à ces attaques ont complètement bouleversé le site.

2007 : C'est l'arbre qui supporte «la liane» qui a séché

Pour faire face à ces événements imprévus, c'est d'importants investissements qui ont du être mis en œuvre chaque année en début de saison, par l'équipe TACTIQ afin de pouvoir rendre exploitable l'équipement.

La gratuité de la redevance 2005 avait déjà été accordée par délibération du Conseil Municipal du 14/09/2005 et un engagement avait été pris à leur égard de ne pas demander le paiement de la redevance tant que l'exploitation de l'activité ne s'améliorerait pas.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accorder encore la gratuité de la redevance pour les années 2006 -2007 et 2008.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté ces propositions en demandant toutefois aux exploitants d'entretenir le parking situé à proximité et d'assurer le nettoyage du site.

✓ Affaires diverses

⇒ Sortie en forêt avec Monsieur MATERAC pour les élus le 5 juillet 2008 – RV aux Dronières

⇒ Demande de transmission des Procès Verbaux des Commissions communales à l'ensemble des membres du Conseil : Accord